Y a-t-il des démarches supplémentaires pour un ressortissant hors Union européenne ?

Souscription et éligibilité · https://aviza.be/fr/docs/souscription-eligibilite/quelles-demarches-supplementaires-sont-necessaires-pour-les-non-europeens-titre-de-sejour-duree-minimale-de-residence/

Non, pas pour l’assurance elle-même. Les conditions d’Aviza ne dépendent pas de la nationalité. Elles demandent une résidence fiscale en Belgique pour le preneur d’assurance au moment de la souscription.

Ce que vous devez fournir

- La proposition complétée et signée.
- Une copie de votre titre de séjour ou de votre passeport en cours de validité.
- La formalité médicale prévue pour votre âge et votre capital.

Durée de séjour en Belgique

Les conditions générales ne prévoient pas de durée minimale de séjour. Si votre situation doit être vérifiée, Aviza vous le dira.

Ce qui relève de la banque

Les conditions liées à vos revenus, à votre titre de séjour ou à votre contrat de travail pour obtenir le crédit sont fixées par la banque, pas par l’assurance.

Pour une question sur votre situation, contactez Aviza ou votre courtier.